

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 septembre 2020

L'an deux mil vingt et le vendredi 08 septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} septembre 2020, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

Etaient présents : Stéphane BRÉANT, Annie CAMUEL, Sébastien CHEVALIER, Jean-Jacques DURCHON, Franck FLEURY, Aurélie GOUMAZ, Guillaume LEROY, Katherine POUCHAUDON, Marie-Laurence POUILLY, Xavier POUILLY, Christophe SAINT MARTIN, Joseph SPATARO, David TARDIVEAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Gilles HALLINGER ayant donné pouvoir à Annie CAMUEL

Magalie MERELLE

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Katherine POUCHAUDON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2) Approbation des deux précédents comptes-rendus

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

3) Décisions du maire

2020-12 : Abandon du droit de préemption sur une déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Yann-Loïc POIX, Notaire, demeurant au 19, place du Jeu de Paume 28320 GALLARDON.

- Un bien immobilier bâti sur terrain propre sis au 15 bis, rue du Moulin à Vent Lot B, - 28320 ECROSNES, sur la parcelle cadastrée E 1241, pour une superficie totale de 433 m².

2020-13 : Abandon du droit de préemption sur une déclaration d'intention d'aliéner transmise par la SCP BRIDOUX, BELLE-CROIX, MONFORT, Notaires associés, demeurant au 8, rue Gautherin - BP 32, 78511 RAMBOUILLET Cedex

- Un bien immobilier bâti sur terrain propre sis au 32 rue de la Harpe, - 28320 ECROSNES, sur les parcelles cadastrées C 160 et C 161, pour une superficie totale de 1290 m².

2020-14 : Abandon du droit de préemption sur une déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Laurence LECOQ, Notaire, demeurant au 94 Grande Rue 28210 VILLEMEUX-SUR-EURE

- Un terrain nu sis au 13 rue de Chartres, - 28320 ECROSNES, sur la parcelle cadastrée E 1232, pour une superficie totale de 536 m².

4 – Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Départementale (E.L.I.) concernant l'Application du Droit des Sols (ADS) (2020-09-01)

Madame le Maire expose,

L'Agence Départementale, Eure-et-Loir Ingénierie est présidée par Monsieur Claude Térouinard. Elle intervient dans les domaines de l'eau (assainissement collectif et non collectif), de la voirie et dans celui de l'instruction des autorisations du droit des sols, et ce notamment pour pallier le désengagement de l'État. Cette structure s'adapte donc aux besoins des territoires, et peut proposer la mise en œuvre de missions (conseil financier, AMO en matière d'aménagement, de planification, ...), ou proposer des évolutions sur les dispositifs actuels (ex : voirie). Cette Agence soutenue par le Conseil Départemental a pour objectif d'apporter un service de qualité et à un coût maîtrisé à ses adhérents.

Dans un contexte territorial, règlementaire, et budgétaire qui évolue fortement et qui pèse sur bon nombre de collectivités, le Président d'ELI a souhaité proposer aux adhérents un soutien à l'exercice de leurs compétences à travers un nouveau cadre partenarial, tout en permettant à des structures non encore adhérentes de pouvoir recourir aux services de ELI.

La commune d'Ecrosnes a adhéré aux services d'instruction des autorisations du droit du sol en 2016 sur une convention de 2017 à 2020. Celle-ci arrive à échéance au 31 décembre et il nous est proposé son renouvellement.

Concernant l'Application du Droit des Sols (ADS), il convient de signer une nouvelle convention définissant les modalités de travail en commun entre le maire, autorité compétente pour délivrer les actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de la commune.

Le service d'ELI instruit les actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol délivrés sur le territoire de la commune, relevant de la compétence de la commune et cités ci-après :

municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes. La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.

Considérant l'article L. 2121-33 du CGCT, Madame le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal du représentant devant siéger au sein de la CLECT. Après un appel à candidature seul se propose pour être membre de cette commission Monsieur Xavier POUILLY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

✚ **Élit** Monsieur Xavier POUILLY membre de la CLECT de la CCPEDIF.

En tant qu'adhérent au CNAS, notre Collectivité doit y être représentée par deux délégués : un élu et un agent, pour le mandat 2020-2026. Il est procédé à la désignation d'un Délégué CNAS parmi les élus en la personne de Monsieur José SPATARO.

6) Informations diverses

Monsieur Stéphane BRÉANT remplace Madame Marie-Laurence POUILLY en tant que Délégué au SMVA
Madame Marie-Laurence POUILLY est désignée comme référente ambroisie pour la commune d'Ecrosnes.

Monsieur Jean-Jacques DURCHON émet des réserves quant à l'opportunité de l'organisation cette année du repas des aînés, population très exposée dans le contexte sanitaire actuel. Il propose de réfléchir à une formule alternative du type plateau repas à domicile, coffret cadeau autre.

Madame le Maire lui répond que l'organisation de cet évènement reste conditionnée à la participation d'une quarantaine de personnes. Ce qui n'est actuellement pas le cas. Une réflexion est déjà engagée pour la distribution des colis de Noël.

- *Projet Antenne relais ORANGE :*

Dans le cadre du projet d'implantation d'une antenne de téléphonie à Ecrosnes abordée déjà lors des précédents conseils municipaux Monsieur Jean-Jacques DURCHON revient sur l'évolution des discussions et des contacts pris par le groupe de travail ad'hoc. Ce groupe valide l'emplacement à savoir, la parcelle communale **XC 26**, à l'angle des 2 chemins communaux près des bois. Les travaux pour y accéder seraient à la charge d'Orange.

Les échanges avec les différents interlocuteurs permettent quelques précisions aujourd'hui :

Son implantation nécessitera l'édification d'un enclos technique de 6m x 10m ; un pylône d'une hauteur de 30m environ équipé de 3 antennes ; les modules radio utiliseront uniquement les réseaux 3G et 4G. pour une portée de 3 à 4 km et qui sera conforme aux normes actuellement en vigueur. La puissance électrique nécessaire est de 12 Kva en monophasé et sera alimentée au partir du poste « *Croix-Rouge* ». Il en ressort également que la commune peut prendre une délibération sur le fondement de l'article L332-8 du code de l'urbanisme mettant à la charge de l'opérateur le financement du poste d'extension nécessaire au raccordement au poste « *Croix-Rouge* », étant donné que la charge du renforcement du réseau HT revient à ENEDIS. Les membres du conseil sont favorables à la prise d'une délibération qui sera soumise à la prochaine réunion du conseil municipal.

- *Problème d'excès de vitesse à Giroudet*

Monsieur José SPATARO prend la parole et fait part de sa vive préoccupation sur le risque quasi-permanent d'accidents dans le Hameau de Giroudet du fait que les automobilistes qui traverse ce côté du village respectent très peu les limitations de vitesse imposées en agglomération. À défaut de compter sur le civisme des conducteurs, il insiste sur l'approche préventive et souhaite que soient implantés des panneaux pour rappeler aussi bien les limitations de vitesse que les éventuelles priorités (à gauche ou à droite) de même que ceux qui indique les impasses (voie sans issue). Dans ce même ordre d'idées il conviendra de demander aux propriétaires des centres équestres de mettre des panneaux avertissant de la présence des chevaux sur la route. Pour ce qui est de la route (départementale) elle-même il faudra se rapprocher du département gestionnaire de cette voirie pour l'élargissement des virages particulièrement abrupts (6 rue de Saint-Etienne et au ras du N°7). Face à l'importance du sujet, les membres du conseil sont invités à une véritable réflexion pour créer les conditions d'une circulation moins dangereuse.

- *Tapage nocturne*

Un cas de tapage nocturne 23 rue de Chartres est signalé par un conseiller. Un courrier sera adressé aux personnes concernées en cas de récidive. Mais au-delà d'une telle action de la mairie, il est demandé à tout habitant qui connaîtrait de telles nuisances de composer immédiatement le 17 pour porter ces méfaits à la gendarmerie.

Trois informations sont données aux membres du conseil par Mme Katherine POUCHAUDON

1° À l'occasion du forum des associations il a été proposé d'ouvrir l'église d'Ecrosnes lors des journées du patrimoine prévues les 19 et 20 septembre prochains. Une demande a été faite dans ce sens au curé de Gallardon.

2° Elle est en train de préparer un livret pour l'accueil des nouveaux habitants

3° Le projet du chemin de randonnée devenu « parcours découverte » est en très bonne voie. Une rencontre avec le l'historien-rédacteur est prévue la semaine prochaine

- **Animation communale**

Monsieur DURCHON donne des informations sur l'initiative "*Circo à Vélo*" qu'a entrepris notre député Guillaume KASBARIAN. Il s'est étalé sur 10 jours et avait pour objectif de valoriser les initiatives en faveur de la transition écologique. Aussi les 65 communes de la circonscription ont été visité pour distance parcourue totale de 439 km. Une réunion de présentation finale a eu lieu à Chartres le vendredi 24 juillet et un dossier de synthèse rassemblant les initiatives sera édité. En faisant le lien avec cette action, Monsieur DURCHON fait savoir qu'il a bien avancé en termes d'idées sur le projet d'animation de la commune. En effet, il a été mis en relation avec une association à Saint Laurent la Gâtine qui développe et pratique depuis 3 ans un concept intéressant à ses yeux. C'est une association indépendante qui porte et anime ce projet à travers l'organisation des rencontres entre les habitants de la commune.

Les activités sont :

- Un petit marché tous les 15 jours en commercialisant les produits des producteurs locaux agréés, les vendredis-soirs de 18h30 à 20h30
- Un bar ouvert tous les vendredi soir de 18h à 22h
- Un lieu de rencontre tous les mardis de 14h30 à 18h30
- Une animation culturelle mensuelle (musique, lecture ...)
- Des ateliers (théâtre, danse sophrologie, yoga, peinture ...), sous forme de cours payants avec des professeurs agréés

Il souhaite obtenir l'accord du conseil municipal afin de développer les bases de ce projet sous ses différents aspects (juridique, administratif, géographique...) ainsi que son contenu (activités à retenir).

Le principe est approuvé par les membres du Conseil municipal et une seconde phase consistera à mettre en place un groupe de travail composé de conseillers et d'administrés.

Une collaboration avec l'association terres d'Eure-et-Loir peut être envisagée à ce sujet.

Pour ce qui est du parcours en lui-même,

Les membres du conseil par la voix de Monsieur Guillaume LEROY, déplorent à nouveau le stationnement dangereux (en plein virage) rue des Yvelines. Il est urgent qu'une action soit envisagée pour pallier ce problème.

- **Projet de travaux Salle polyvalente**

Une commission travaux est prévue le 05 octobre 2020 à 20H30 à la petite salle. Il y sera question de réfléchir collectivement sur la nature des travaux à entreprendre pour rénover la Salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45